



CHARTRE D'AMITIE

Dans une longue tradition d'amitié, de destin de vie commune, d'intérêts et de préoccupations proches,

Le Conseil municipal de Moutier

Le Conseil municipal de Porrentruy

signent une charte d'amitié visant notamment à :

- entretenir les liens entre les deux exécutifs,
- partager les préoccupations et les solutions envisagées au niveau économique, culturel, sportif, de la formation et administratif.
- collaborer en matière administrative dans l'intérêt des deux Municipalités.

Ainsi fait et signé le 18 août 2014

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MOUTIER

Le chancelier :

C. Vaquin



Le maire :

M. Zuber

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL
DE PORRENTRUUY

Le chancelier :

F. Valley



Le maire :

P.-A. Fueg